

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Roger Golay, Florian Gander, Henry Rappaz, Jean-Marie Voumard, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, André Python, Dominique Rolle, Bernhard Riedweg, Marie-Thérèse Engelberts, Mauro Poggia, Eric Stauffer et Jean-François Girardet*

*Date de dépôt : 13 mai 2013*

## **Proposition de résolution**

### **Soulageons la prison de Champ-Dollon, en sollicitant l'usage de la caserne des Vernets**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que ces dernières années la criminalité s'est développée, sans que la structure carcérale ne suive ;
- que le nombre de policiers et de juges s'est accru, de sorte que les arrestations sont plus fréquentes ;
- que le nombre de détenus a fortement augmenté à la prison de Champ-Dollon, dépassant de manière substantielle le nombre de places prévues ;
- que le personnel de la prison de Champ-Dollon se révolte face à des conditions de travail devenues très difficiles ;
- que la dignité des détenus de cette prison préventive, qui peuvent être innocents, souffre de cette surpopulation carcérale ;
- que la planification pénitentiaire prévoit des structures supplémentaires d'ici à 2017 au plus tôt ;
- que la situation ne peut encore que se dégrader ;
- qu'il est urgent de prendre des dispositions rapides afin d'éviter la politique du pire ;
- qu'il existe une structure d'accueil qui pourrait recevoir de manière temporaire des personnes incarcérées pour de petites peines suite à des délits mineurs ;

- que la caserne des Vernets pourrait répondre à un plan de mesures d'urgence ;
- que la caserne des Vernets est citée comme une place d'armes qui serait abandonnée par l'armée à court terme ;
- que, de manière temporaire et exceptionnelle, des agents privés pourraient renforcer, sous contrôle de gardiens de prison, le personnel de détention ;
- que le bâtiment des Vernets est voué à une démolition pour la construction de logements, qui toutefois prendra un certain nombre d'années ;
- que ce laps de temps peut être utilisé jusqu'à l'échéance de la planification des structures de détention ;

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre, dans les plus brefs délais, une étude sérieuse afin d'envisager l'occupation provisoire de la caserne des Vernets à des fins de détention pour des personnes subissant des courtes peines, suite à des infractions mineures ;
- à solliciter la Confédération pour collaborer à cette étude ;
- à prendre les mesures urgentes afin de soulager le personnel de la prison de Champ-Dollon et faire face à la surpopulation carcérale.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Vous le savez tous, la surpopulation carcérale à Champ-Dollon est une véritable bombe à retardement. A l'heure de la rédaction de cette résolution, cette prison comptait 827 détenus pour 370 places. Par conséquent, les conditions de travail des gardiens de prison deviennent ingérables et la détention ne peut plus être réalisée dans des conditions normales.

Il est de notre responsabilité, à tout un chacun au niveau des élus, de chercher des solutions d'urgence afin de parer à cette situation préoccupante. C'est pourquoi nous proposons que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de faire usage de la caserne des Vernets afin d'incarcérer des détenus subissant de courtes peines suite à des infractions mineures ou des personnes en détention préventive ne présentant pas un danger immédiat pour la population.

Nous pourrions, en accord avec la Confédération, utiliser les infrastructures de la caserne pour soulager la prison de Champ-Dollon, le temps que démarrent les chantiers pour la construction de logements aux Vernets. Nous pouvons considérer que ce laps de temps permettrait de combler le manque de cellules jusqu'à la réalisation des structures carcérales, selon la planification à 2017-2018.

Les installations à la caserne des Vernets pourraient être aménagées d'une manière sommaire et à moindre coût pour la détention. Par conséquent, cette solution ne serait pas plus chère que d'envisager l'installation de containers provisoires ou d'autres équipements.

La situation de la caserne des Vernets, proche du Ministère public et des deux Hôtels de police, aurait également l'avantage d'économiser des coûts de déplacement.

De manière exceptionnelle et provisoire, nous pourrions envisager aussi d'engager des agents de sécurité privés subordonnés au personnel pénitentiaire, en attendant les renforts de gardiens de prison formés et assermentés.

Pour réaliser ce projet d'utilité publique, nous demandons une étude rapide de cette proposition, en concertation étroite avec la Confédération. Nous ne doutons pas que chacun apportera un intérêt particulier à trouver des solutions positives.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente résolution.